RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

PROGRAMME DE MOBILITE INDIVIDUELLE ENTRE L'ACADEMIE DE BESANCON (FRANCE) ET LE CANTON D'ARGOVIE (SUISSE)

Le programme de mobilité individuelle des élèves mis en place entre l'académie de Besançon et le canton d'Argovie (Suisse) permet à des élèves collégiens germanistes d'être accueillis durant deux semaines dans un établissement du canton d'Argovie et, dans le cas d'une réciprocité vivement souhaitée, à des élèves suisses étudiant le français de séjourner dans un établissement de l'académie de Besançon pour la même durée.

I. BENEFICIARES

Elèves français scolarisés en classe de **4ième ou 3ième** lors de l'année scolaire 2020-2021 et élèves suisses scolarisés en **secondaire 1 (**classes 7 à 10 et élèves âgés de 13 à 16 ans).
Cependant chaque partenaire peut définir plus précisément les tranches d'âge et les classes concernées

II. OBJECTIFS

-Développer les compétences linguistiques dans la langue du partenaire
-Approfondir les connaissances interculturelles en se familiarisant avec la culture et le mode de vie du partenaire.
-Vivre une expérience enrichissante sur le plan du développement personnel (maturité, autonomie…)
- préparer les élèves à un futur parcours de mobilité internationale dans le cadre de leur poursuite d'étude dans l'enseignement secondaire et supérieur.

III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

3.1 Ce programme offre la possibilité à des élèves collégiens germanistes scolarisés dans l'académie de Besançon et à des élèves suisses du canton d'Argovie, de séjourner 2 semaines dans un établissement de la région partenaire.
3.2 L'échange aura lieu entre février et mai. Chaque famille détermine d'un commun accord les dates précises de l'échange.
3.3 Chaque élève sera scolarisé dans la classe qui correspondra le mieux à son niveau et suivra le même programme que son correspondant
3.4 L'échange est basé sur le principe de réciprocité. Chaque élève participant à ce programme s'engage à accueillir son camarade. Ainsi le système de réciprocité sur lequel repose ce programme suppose que chaque participant prenne en charge les frais de séjour de son correspondant excepté les frais de voyage.

IV. COÛTS DU PROGRAMME

Le système de réciprocité sur lequel repose le programme suppose que la famille de l'élève accueilli n'aura à supporter aucun frais que ce soit pour l'hébergement, la nourriture ni même les frais de scolarité. En revanche les deux familles devront s'acquitter des frais de transport entre les deux pays.

V. RESPONSABILITE JURIDIQUE

Chaque famille signe un formulaire d'autorisation (transfert de responsabilité) avant le début de l'échange qui confie entre autres l'autorisation parentale et les obligations correspondantes pour la durée de l'échange au(x) tuteur(s) légal (aux) de l'élève partenaire.

Par ailleurs, les familles s'engagent à ce que les élèves participant à ce programme disposent des assurances maladie, accident et responsabilité civile nécessaires à la sécurisation de leur séjour.

VI. CALENDRIER DES OPERATIONS

Publication de l'appel à candidature	octobre 2018
Réception des demandes par les administrations concernées[1]	13 novembre 2020
Réunion conjointe entre les deux pays pour établir les appariements	Décembre 2020
Annonce des élèves sélectionnés	Début janvier 2020
Evaluation du programme (formulaire identique pour les 2 pays)	Juin 2021
Réunion conjointe entre les deux pays pour préparer l'année scolaire suivante	Juin 2021

VII. PROCEDURE D'INSCRIPTION

Depuis 2 ans, les élèves doivent remplir le **formulaire d'inscription** **(**rédigé par nos partenaires suisses) **en ligne** à l'adresse suivante :

https://www.ag.ch/app/aem/forms/getForm?formId=114f3c64-7638-4924-a54a-2a98b2574c08&mode=prod

Une fois le **formulaire complété en ligne**, et que le code QR a été généré (en bas du formulaire) , chaque candidat devra **imprimer la première page en 3 exemplaires** et le **reste du dossier en 1 exemplaire** (en collant une photo et en joignant une courte lettre de présentation) et l'envoyer pour le 13 novembre 2020 à l'adresse ci-dessous

DRAREIC de Besançon
A l'attention de Mme FAURE-NENING
10 rue de la convention
25000BESANCON

VIII. Annulation du programme

La crise sanitaire de la COVID 19 pourra amener un des deux partenaires à annuler les mobilités prévues.

[1] Voir formulaire d'inscription en ligne à imprimer en 3 exemplaires et à renvoyer à la DRAREIC